

S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) propres à son secteur d'intervention

→ Objectifs et compétences visés

- Savoir ce qu'est une RBPP (rôle, statut...)
- Identifier les moyens à mettre en œuvre pour permettre leur appropriation au sein de l'établissement ou du service
- Utiliser les RBPP propres à son secteur d'intervention

→ Prérequis

Aucun prérequis

→ Public concerné

Equipes et encadrants d'ESSMS, responsables d'organismes gestionnaires, d'associations d'usagers et/ou de représentants d'usagers

→ Contenus

- Aperçu des recommandations de bonnes pratiques publiées ou en voie de l'être
- La question de leur rôle et de leur statut
- Analyse du contenu des recommandations choisies en amont de la formation et en lien avec les besoins des professionnels
- Appropriation individuelle et collective des recommandations choisies
- Détermination des axes d'amélioration des accompagnements au regard des recommandations
- Modalités de diffusion des recommandations
- Modalités d'appropriation des recommandations
- Mise en place d'une veille interne à propos des recommandations

→ Méthode et moyens pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Travail collectif et en petits groupes

→ Evaluation

- Questionnaire en amont
- Exercices et supports d'autoévaluation des acquisitions
- Questionnaire de satisfaction

Informations pratiques...

Organisation de la formation :

En intra

Lieu de la formation :

Sur site

Durée :

1 à 3 jours (7 à 21 heures) à déterminer en fonction des recommandations choisies

Nombre de participants :

8 à 15 personnes

Intervenant :

Conseiller technique de l'ORS-CREAI Normandie

Coût de la formation :

1 350 € par jour

Si vous avez des besoins particuliers pour assister à nos formations, merci de contacter notre référente Handicap au 02 31 75 15 20 ou par mail à formation@orscreainormandie.org

